



QUAI N°1 : UN ESPACE DE SERVICE, LA STATION INTEGREE DE LA GRANDE PLAGNE.

1. Comment fonctionne une station touristique de montagne ?

Un espace de service aménagé qui doit articuler développement économique, contraintes et fragilité du milieu.



Document 1 : La Plagne-centre à 1970 mètres d’altitude, une station intégrée de montagne ; une station créée dans un espace vierge de haute altitude.

Source : <http://www.virtualvisit360.com/laplagne360/>

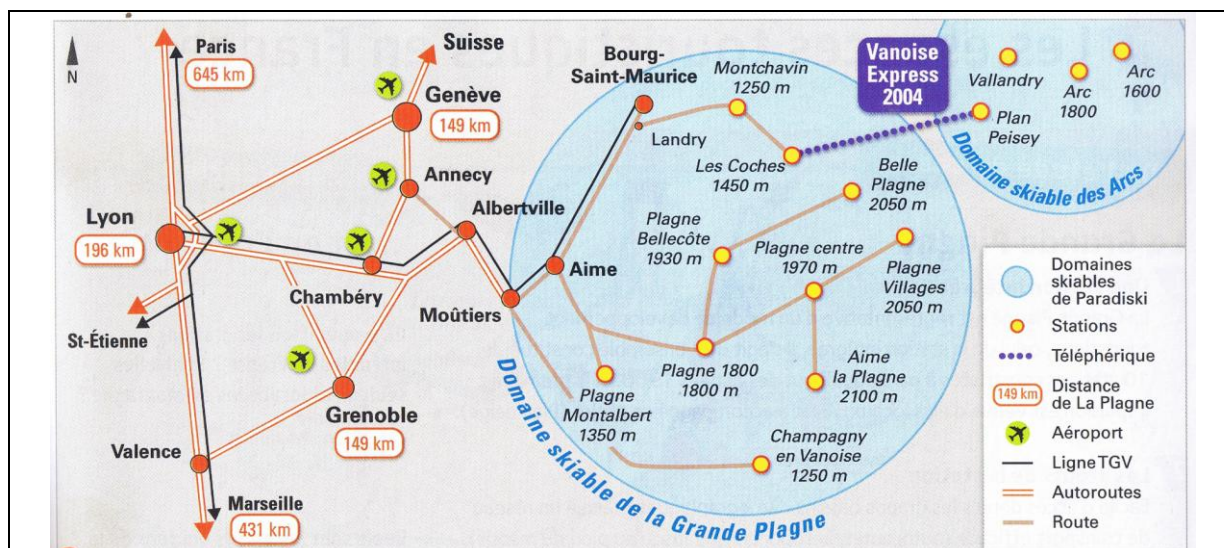
Document 1 : Localiser et décrire l’espace :

<u>Localisation</u>	La Plagne se situe dans la région Rhône-Alpes dans le sud-est de la France dans les Alpes. La Plagne-centre est à 1970 m. d’altitude.
<u>Éléments naturels</u>	Montagne, Neige durant l’hiver, espace boisé.
<u>Éléments humains</u>	Logements locatifs sous forme de chalets et appartements ; remontées mécaniques ; Aménagement des pistes ; voies d’accès (routes).
<u>Organisation de l’espace</u>	Organisation de la station au pied des pistes qui permet un accès facile aux remontées mécaniques. La station est regroupée autour des immeubles et chalets. Une seule voie de communication avec la vallée.



Document 2 : A la fin des années 50, le maire d'Aime en Tarentaise, confronté au déclin économique et démographique de son canton, imagine que le tourisme peut le sauver. La réunion des efforts du syndicat intercommunal, de la société d'aménagement de La Plagne (qui comprend des entreprises françaises de banques) et de l'Etat (plan neige¹) permet l'ouverture très rapide de la station en 1961. Aujourd'hui, la Grande Plagne est un ensemble de 10 stations offrant 50.000 lits touristiques et 225 km de pistes.

¹. Lancé par l'Etat en 1961, il a pour but de créer des stations de ski pour tirer partie du domaine skiable des Alpes, au moment où les sports d'hiver sont en plein essor.



Document 3 : un domaine skiable accessible.

L'ouverture en 2004 d'une liaison téléportée (Vanoise Express) entre les domaines skiabiles des Arcs et de La Plagne permet de constituer un ensemble géant nommé « Paradiski ».

Documents 1, 2 et 3 : Quels sont les facteurs qui peuvent expliquer la localisation de cet espace

Éléments naturels

Montagnes + Neige grâce à l'altitude.

Politique d'aménagement et acteurs

Décisions prises à divers niveaux : Maire, Syndicat intercommunal, Société d'aménagement de La Plagne, l'Etat (plan Neige).
 Acteurs privés : commerces, logements, promoteurs, touristes.

Accessibilité

Autoroutes + routes + TGV + aéroports (Lyon, Annecy, Chambéry) = domaine skiable de La Grande Plagne bien desservi par des voies de communication rapides.



Document 4 : Quelques chiffres sur le tourisme en Savoie :

- + 88% de la capacité d'accueil des touristes se trouvent en montagne.
- + En 2010-2011, 33 millions de nuitées enregistrées, 68% en hiver, 28% en été.
- + Le tourisme représente 25.748 emplois, soit 20% de l'emploi salarié du département.
- + La clientèle étrangère, essentiellement européenne, compte pour 29% de la fréquentation, 41% de la fréquentation d'hiver, 19% de la fréquentation l'été.

D'après l'observatoire du tourisme Savoie Mont Blanc.

Documents 2 et 4 : Qui sont les acteurs de l'aménagement de cet espace ? Pour qui ces aménagements sont-ils réalisés ?

Aménagements réalisés pour les touristes essentiellement pour les sports d'hiver (68%) mais aussi un peu pour les vacances estivales (28%). A la Grande Plagne, il y a aussi une clientèle étrangère (29%) qui vient essentiellement l'hiver. Ce tourisme permet d'offrir du travail à 20% des salariés du département de Savoie.

Document 5 : un canon à neige.

Un canon produit de 20 à 60 m³ de neige par heure sachant qu'un m³ d'eau est consommé pour 2,5 m³ de neige de qualité [...]. [Mais les nuisances sont nombreuses] : la consommation d'eau, la consommation énergétique, le coût, le bruit, la pollution visuelle.

D'après <http://www.peisey-info.com>



Document 5 : Quel est l'utilité d'un canon à neige ? Quels problèmes pose-t-il ?

Le canon à neige permet de recouvrir les pistes lorsque la neige n'est plus en quantité suffisante. Mais, la création de neige artificiel a un coût en eau et en énergie. C'est aussi une pollution visuelle et sonore. Ce système permet d'allonger la saison mais il occasionne des nuisances.

Document 6 : La Plagne communique sur le développement durable.

Objectifs	Exemples de mises en œuvre
Préservation du site :	Intégration paysagère des nouveaux projets. Limitation de l'extension du domaine skiable. Protection de la faune et de la flore.
Préservation de la neige :	Quotas d'eau. Mise en place de barrières à vent.

D'après le site officiel de La Plagne, www.la-plagne.com.



Document 6 : Montrez que cette station intégrée cherche à prendre en compte la fragilité du milieu.

Dans le domaine skiable de La Grande Plagne, on intègre de plus en plus les nouvelles constructions au paysage. On tient compte aussi de la protection de la faune et de la flore. Il a été décidé de ne plus agrandir le domaine skiable. On limite l'utilisation de l'eau et on met en place des barrières à vent pour préserver le domaine skiable.

Document 7 : L'immobilier dans les stations dynamiques : un conflit d'usage.

Après 40 ans de ruée vers l'or blanc, la montagne souffre sous la pression foncière¹ [...]. « Dans les stations touristiques, la pression foncière devient insupportable pour les paysans, mais aussi pour les jeunes qui y travaillent et ne peuvent plus s'y loger » constate le maire [des Houches (Haute Savoie)] [...]. « D'un côté du trait, la terre, réservée à l'agriculture, ne vaut que 20 centimes le mètre carré ; de l'autre côté, constructible, elle peut atteindre 700 euros le mètre carré ! »

[...]Au cœur d'enjeux économiques et humains très forts, et alors que « l'industrie » du ski montre des signes d'essoufflement, les Alpes du Nord [...] doivent aujourd'hui se construire un avenir durable. Terrain de jeu pour les urbains en mal d'espace ? Terre pour une agriculture de qualité ? Espace sauvage pour les alpinistes et les chamois ? Chacun devrait pouvoir y trouver sa place [...].

Luc Le Chatelier, « Les bronzés font trop de ski », Télérama, n°3160, 5 août 2010

¹. Foncier : Qui est relatif à la propriété immobilière (terrains et constructions).

Ensemble des documents : Quelles sont les conséquences économiques, environnementales et sociales de l'aménagement de cet espace. Montrez avec un ou deux exemples que ces conséquences sont parfois difficilement conciliables.

Conséquences économiques	Conséquences environnementales	Conséquences sociales
